

tel *Capias ad Satisfaciendum* aura été accordé, et d'ordonner que tels Billets de l'Armée restent ou soient déposés en telle manière qu'il sera ordonné par telle Cour ou Juge, pour satisfaire au jugement obtenu par le défendeur ou défendeurs dans l'action pour lequel tel Writ de *Capias ad Satisfaciendum* sera sorti, et si tel demandeur ou demandeurs jugent à propos de prendre et recevoir tels Billets de l'Armée ainsi déposés, alors et dans tel cas et dès ce moment, le jugement obtenu par tel demandeur ou demandeurs sera par là et pour toujours entièrement et pleinement payé, acquitté et déchargé à toutes fins et intentions quelconques. Mais si tel demandeur ou demandeurs ne jugent pas à propos de prendre ou recevoir tels Billets de l'Armée ainsi déposés, alors et dans tels cas, tel dépôt de tels Billets de l'Armée aura l'effet d'arrêter toutes procédures quelconques dans telle action et sur tel jugement jusqu'à l'expiration de cinq années, à compter du premier jour d'Août Mil huit cent douze, et depuis et après l'expiration de cinq années à compter du dit premier jour d'Août Mil huit cent douze, et non avant, il sera alloué et accordé un ordre d'exécution pour satisfaire à la somme principale de tel jugement avec les intérêts jusqu'au jour où tel dépôt en Billets de l'Armée aura été ainsi fait et non après, de la même manière que si cet Acte n'eût jamais été fait, et tels Billets de l'Armée ainsi déposés seront remis à la personne ou aux personnes qui les auront ainsi déposés.

XII. Et qu'il soit de plus statué par l'autorité susdite, que si aucune personne ou personnes contre les biens ou effets, terres ou possessions, dettes ou crédits desquelles aucun Writ de *Fieri Facias*, *Saisie*, *Venditioni Exponas* ou autre Writ d'exécution sera sorti, après jugement d'aucune des Cours de Sa Majesté en cette Province, dépose, en Billets de l'Armée, entre les mains du Shériff auquel tel Writ de *Fieri Facias*, *Saisie*, *Venditioni Exponas* ou autre Writ d'exécution sera adressé, le montant de la somme pour lequel tel Writ de *Fieri Facias*, *Saisie*, *Venditioni Exponas* ou autre Writ d'exécution sera sorti, tel dépôt ainsi fait aura la force d'un *Superseas* de tel Writ de *Fieri Facias*, *Saisie*, *Venditioni Exponas*, ou autre Writ d'exécution, et il sera loisible à la Cour d'où tel Writ de *Fieri Facias*, *Saisie*, *Venditioni Exponas* seront sortis, ou à aucun Juge de telle Cour, d'une manière sommaire, sur un affidavit dûment fait et enfilé, que tel dépôt a été ainsi fait comme susdit, d'ordonner sans délai main levée de tel Writ de *Fieri Facias*, *Saisie*, *Venditioni Exponas*, ou autre Writ d'exécution, et de diriger et ordonner que tels Billets de l'Armée restent et soient déposés en la manière que telle Cour ou tel Juge l'ordonnera pour satisfaire au jugement ainsi obtenu par le demandeur ou demandeurs dans l'action où tel Writ de *Fieri Facias*, *Saisie*, *Venditioni Exponas* ou autre Writ d'exécution aura été accordé, et si tel demandeur ou demandeurs jugent à propos de prendre et recevoir tels Billets de l'Armée ainsi déposés, alors et dans ce cas et dès ce moment, le jugement obtenu par tel demandeur ou demandeurs sera par là et deviendra pour toujours pleinement et entièrement payé, déchargé et acquitté à toutes fins et intentions quelconques ; Et si tel demandeur ou demandeurs ne jugent pas à propos de prendre ou recevoir tels Billets de l'Armée ainsi déposés, alors et dans ce cas, tel dépôt de tels Billets de l'Armée aura l'effet d'arrêter toutes procédures quelconques dans telle action, et sur tel jugement jusqu'à l'expiration de cinq années à compter du premier jour d'Août Mil huit cent douze, et depuis et après l'expiration

Sur un *Fieri Facias* un dépôt en Billets de l'Armée de la dette et des frais arrêtera toutes procédures ultérieures.